



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE**

N° Spécial

07 Novembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DAJAL du 07 novembre 2017

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE	Page
DAJAL 1 N° 2017-014	06.11.2017	Arrêté portant adhésion des établissements publics territoriaux Boucle Nord de Seine et Paris Ouest La Défense au syndicat des Eaux de la Presqu'Ile de Gennevilliers.	3
DAJAL N° 2017-015	06.11.2017	Arrêté inter-préfectoral portant modification de l'adresse postale du siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.	4



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DAJAL 1 n° 2017-014 du 6 novembre 2017 portant adhésion des établissements publics territoriaux Boucle Nord de Seine et Paris Ouest La Défense au syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-18, L.5211-61 et L.5219-5 ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
- VU les délibérations des conseils de territoires des établissements publics territoriaux Boucle Nord de Seine et Paris Ouest La Défense, prises respectivement les 22 juin et 26 septembre 2017, demandant leur adhésion au syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- VU les délibérations du comité syndical du syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers du 28 septembre 2017 approuvant l'adhésion des établissements publics territoriaux Boucle Nord de Seine et Paris Ouest La Défense au syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales sont remplies ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les établissements publics territoriaux Boucle Nord de Seine et Paris Ouest La Défense sont autorisés à adhérer au syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine, Monsieur le président du syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire Général

Vincent BERTON



PRÉFET DES HAUTS DE SEINE

PRÉFECTURE DES HAUTS DE SEINE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Bureau des relations
avec les collectivités territoriales

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE
LA LÉGALITÉ

Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité

Arrêté interpréfectoral DAJAL n°2017-015 du 6 novembre 2017 portant modification de l'adresse postale du siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-2 ;
 - VU le décret n°2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Boucle Nord ;
 - VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
 - VU le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de Préfet du Val-d'Oise ;
 - VU la délibération du conseil de territoire du 28 février 2017 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine portant approbation du changement d'adresse du siège ;
 - VU les délibérations concordantes des conseils municipaux d'Argenteuil (28 mars 2017), d'Asnières-sur-Seine (31 mars 2017), de Bois-Colombes (28 mars 2017), de Clichy-la-Garenne (16 mars 2017), de Colombes (23 mars 2017), de Gennevilliers (29 mars 2017) et de Villeneuve-la-Garenne (16 mars 2017) approuvant le changement d'adresse de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine ;
- SUR proposition des Secrétaires Généraux des préfetures des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise,

ARRETEMENT :

ARTICLE 1^{ER} : Est modifié l'adresse postale du siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine comme suit :

Etablissement public territorial
Boucle Nord de Seine
1 bis rue de la Paix à Gennevilliers (92230)

ARTICLE 2 : En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Les Secrétaires Généraux des préfectures des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise, le président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des deux préfectures.

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
et par délégation,
Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

Le Préfet du Val-d'Oise
Pour le Préfet du Val-d'Oise
et par délégation,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>